
**Cigarettes — Dosage du monoxyde
de carbone dans la phase gazeuse
de la fumée de cigarette obtenue
avec un régime de fumage intense —
Méthode IRND**

*Cigarettes — Determination of carbon monoxide in the vapour phase
of cigarette smoke with an intense smoking regime — NDIR method*

(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 22947:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b0b844dd-1df1-445b-96ad-b6f4a0b0087a/iso-22947-2019)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b0b844dd-1df1-445b-96ad-b6f4a0b0087a/iso-22947-2019>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 22947:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b0b844dd-1df1-445b-96ad-b6f4a0b0087a/iso-22947-2019)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b0b844dd-1df1-445b-96ad-b6f4a0b0087a/iso-22947-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principe	2
5 Appareillage	2
6 Mélanges de gaz étalons	3
7 Mode opératoire	3
7.1 Conditionnement.....	3
7.2 Étalonnage de l'analyseur IRND.....	3
7.3 Fumage et collecte de la phase gazeuse.....	4
7.3.1 Préparation du système de collecte de la phase gazeuse.....	4
7.3.2 Mode opératoire de fumage.....	4
7.4 Mesurage de la concentration volumique en monoxyde de carbone.....	4
8 Expression des résultats	5
8.1 Calcul du volume moyen de monoxyde de carbone par cigarette.....	5
8.2 Calcul de la masse moyenne de monoxyde de carbone par cigarette.....	5
9 Répétabilité et reproductibilité	5
10 Rapport d'essai	6
10.1 Généralités.....	6
10.2 Données caractéristiques relatives à la cigarette et à l'identification de la cigarette.....	6
10.3 Échantillonnage.....	7
10.4 Description de l'essai.....	7
10.5 Résultats d'essai.....	8
Bibliographie	9

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note de différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute autre information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 126, *Tabac et produits du tabac*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

À l'origine, une série de normes ISO a été développée pour spécifier les exigences des machines à fumer analytiques et leur utilisation pour le dosage quantitatif de différents constituants de la fumée de cigarette (tels que la matière particulaire totale, la matière particulaire anhydre et exempte de nicotine, l'eau, la nicotine ou le benzo[a]pyrène) avec un seul régime de fumage standard. La description de ce régime de fumage est fournie dans l'ISO 3308.

Plus tard, des exigences relatives à la fourniture de données sur les constituants de la fumée avec un régime de fumage intense, différent du régime de fumage standard de l'ISO 3308, ont été établies par différents pays et des Conférences des Parties à la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac. Il en a résulté la nécessité de spécifier les conditions d'utilisation du régime de fumage intense sur des machines à fumer analytiques. Les spécifications d'utilisation du régime de fumage intense sur les machines à fumer analytiques sont fournies dans l'ISO 20778.

Le présent document a pris en compte les travaux pratiques accomplis dans le cadre d'un essai interlaboratoires impliquant 35 laboratoires (publié en tant que Rapport technique ISO/TR 19478-1 et ISO/TR 19478-2). Il fournit des spécifications pour le dosage par la méthode IRND du monoxyde de carbone dans la phase gazeuse de fumée de cigarette avec un régime de fumage intense.

Aucun régime de fumage mécanique ne peut reproduire parfaitement le comportement des fumeurs.

- Il est recommandé que les cigarettes soient aussi soumises à essai sous les conditions d'une différente intensité de fumage mécanique que celles spécifiées dans le présent document.
- L'essai de fumage mécanique permet de caractériser les émissions des cigarettes pour des besoins de conception et de réglementation, mais communiquer aux fumeurs les résultats de mesure sur machine peut susciter des malentendus sur les niveaux d'exposition et de risques selon les marques.
- Les données concernant l'émission de fumées obtenues par des mesurages mécaniques peuvent être utilisées comme des données de base pour l'évaluation des dangers du produit, mais elles ne constituent pas des mesures valables de l'exposition des individus ou des risques, et ce n'est pas leur but. C'est faire un usage impropre des essais réalisés conformément aux normes ISO que de communiquer que les différences de mesures mécaniques entre différents produits correspondent à des différences de niveaux d'exposition ou de risque.

